

le dévouement sans bornes qu'il déploya, pendant quarante ans, pour ses intérêts et pour sa gloire.

Qu'il soit donc permis à la Compagnie reconnaissante de retraçer, en face de ce cercueil, les traits principaux d'une vie dont la meilleure part lui fut consacrée.

Nommé, en 1802, à vingt-cinq ans, secrétaire de l'Académie pour la classe des lettres, M. Dumas était, en 1825, élu secrétaire perpétuel, à l'unanimité des suffrages. Si la Compagnie ne pouvait faire un plus grand honneur à un de ses membres, elle ne pouvait non plus faire un meilleur choix. Doué d'une vive intelligence, le secrétaire perpétuel ne devait pas rester au dessous de sa nouvelle et difficile tâche. Il est des hommes, toujours égaux à leur fortune, dont les facultés semblent grandir avec leur position. M. Dumas était de ce nombre. Les sciences s'aperçurent bientôt qu'elles avaient trouvé, elles aussi, un digne interprète dans l'ancien secrétaire de la classe des lettres ; elles reconnurent bientôt ce que le langage scientifique peut emprunter d'attrait à la forme littéraire.

De 1802 à 1840, l'histoire de la vie de M. Dumas semble se confondre avec celle de l'Académie. Durant cette longue suite d'années, qui virent tant et de si grands événements s'accomplir, la Compagnie, comme premier corps savant de la seconde ville de France, eut souvent à faire entendre sa voix dans les graves questions qui s'agitaient autour d'elle. Si elle ne faillit jamais à sa mission d'indépendance, elle trouva toujours dans son secrétaire perpétuel un zélé auxiliaire des mesures, parfois énergiques, qu'elle crut devoir adopter pour la défense des intérêts qu'elle représentait. Plusieurs fois même, M. Dumas eut l'honneur de l'initiative. C'est ainsi que, sur sa proposition, le 23 janvier 1827, la Compagnie votait une adresse au roi Charles X, pour le supplier de faire retirer le projet de loi hostile à la presse, qui venait d'être soumis à la chambre des députés. La loi fut retirée.

Deux ans après, à la suite des fatales ordonnances de 1830, la Compagnie, qui s'était montrée si jalouse des libertés publiques, s'honorait encore, en invoquant l'indulgence de la cour des pairs en faveur d'un illustre accusé qui lui appartenait, et